



SECOURS
POPULAIRE
FRANÇAIS

Dunkerque, le 9 MAI 2001

SECOURS

POPULAIRE

FRANÇAIS

Comité Local
Dunkerque

501, Boulevard Diderot

59240 DUNKERQUE

☎ : 03.28.69.59.99

CCP - LILLE 7086 68 L

Reconnu

d'utilité

publique

Agrée

d'Education

Populaire

Monsieur Philippe LOOCK

Président

Commission d'Action Sociale

Lions'Club Force

Restaurant « le Soubise »

49, route de Bergues

59210 COUDEKERQUE BRANCHE

Monsieur le Président,

Nous vous remercions vivement d'avoir répondu à notre demande d'aide financière concernant la situation de Monsieur Hubert KINGILI.

Le Secours Populaire Français intervenait en sa faveur au titre de ses actions humanitaires, mais notre Comité n'était pas en mesure de prolonger son intervention.

Votre soutien financier (chèque de 3000 francs) va permettre de donner à l'intéressé les moyens financiers d'assurer les frais liés à ses études à Lille.

Encore merci de votre geste qui est le témoignage de votre solidarité.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

Grande Cause Nationale
1991 - 1994 - 1995
****1999****

 COMITE DE LA CHARTE
donner en confiance

Secours Populaire Français

Comité de Dunkerque

Le Secrétaire Adjoint,

Jean Marie SORNIN

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
COMITÉ DE DUNKERQUE
501, Boulevard Diderot
59240 DUNKERQUE
CCP LILLE 7086-68 L

TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NOTRE.

Commission Action Sociale 2000-2001

Président: Ph. LOOCK
Membres: J.P. DENTANT
J. DEVOS
D. JOATHON
B. LIEFOOGHE
Ph. ROGEZ

DUNKERQUE 9



DISTRICT
103 NORD

Siège du Club : Le Soubise
49 route de Bergues
59210 Coudedequerque-Branche
Téléphone : 03 28 64 66 00

FORCE 9

Dunkerque le 26 avril 2001.

à

Mr Jean Marie SORNIN
Secours populaire Français
501, Boulevard Diderot
59240 DUNKERQUE

Monsieur,

J'ai présenté lors de notre dernière réunion le dossier que vous m'aviez fourni concernant Monsieur Hubert KINGILI, actuellement en demande de réfugié politique.

J'ai obtenu un avis favorable pour une aide qui lui permettra de poursuivre ces études sur Lille pour les deux mois à venir. J'espère qu'il pourra ainsi obtenir son équivalence de diplôme d'avocat. Ceci lui permettra ainsi, je l'espère, de trouver un travail sur Dunkerque.

Vous trouverez ci joint un chèque sur Société générale n° 2193067 de 3000F.

J'espère que les démarches pour obtenir l'asile politique aboutiront et nous serions heureux de connaître l'avenir de Monsieur Kingili.

^ Avec mes salutations distinguées.

Philippe LOOCK
Président de la commission Action sociale





Dunkerque, le

24 MARS 2001

**SECOURS
POPULAIRE
FRANÇAIS**

Monsieur le Président
Lion's Club Dunkerque Force IX
Siège Social : Restaurant le Soubise
42, route de Bergues
59210 COUDEKERQUE BRANCHE

Comité Local
Dunkerque

501, Boulevard Diderot

59240 DUNKERQUE

☎ : 03.28.69.59.99

CCP - LILLE 7086 68 L

Reconnu

d'utilité

publique

Agrée

d'Education

Populaire

Grande Cause Nationale
1991 - 1994 - 1998
****1999****



Monsieur le Président,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la situation de Monsieur Hubert KINGILI.

L'intéressé est originaire de la République Démocratique du Congo (ex Zaïre - Président KABILA). Il est marié, père de 6 enfants et est âgé de 40 ans. Sa famille est encore en République Démocratique du Congo.

Ce dernier est en France depuis Juillet 1999 et a sollicité auprès de l'OFPPRA une demande de statut de Réfugié Politique dont il attend une réponse.

Avocat de formation, il souhaite pouvoir exercer sa profession en France, et pour cela il est impératif qu'il se forme à la pratique du Droit Français. Dans cette perspective, il s'est inscrit en Octobre 2000 à l'Université de Droit de Lille II afin de préparer une Maîtrise. Fort de cette formation, il sera en mesure d'exercer rapidement son activité dans un cabinet d'avocats.

Sa situation familiale et son statut ne lui ouvrent pas droit à des aides financières sous forme de bourses.

Afin de lui venir en aide pour financer son année universitaire (chambre, restauration et transport), nous nous permettons de solliciter votre soutien financier.

Nous joignons à la présente une note reprenant la situation de Monsieur KINGILI.

Nous espérons qu'il vous sera possible d'accéder à notre demande, et par avance nous vous en remercions.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

Secours Populaire Français
Comité de Dunkerque
Le Secrétaire Adjoint

SITUATION DE MONSIEUR HUBERT KINGILI

Monsieur KINGILI est en France depuis le 18 Juillet 1999 et a été accueilli au Foyer Arc en Ciel, avenue de Petite Synthe à Dunkerque depuis le 25 Août 1999.

Monsieur KINGILI est né le 21 Mars 1960. Il arrive du CONGO (ex ZAIRE) où il exerçait la profession d'avocat.

Des évènements politiques se sont produits dans ce pays donnant naissance à la République Démocratique du CONGO (Président KABILA).

Etant d'origine ethnique différente de celle qui a amené le Président KABILA au pouvoir, il a dû quitter son pays, laissant son épouse et 6 enfants. Monsieur KINGILI a donc dès son arrivée en France présenté une demande de statut de Réfugié Politique auprès de l'Office Français pour les Réfugiés Apatrides (OFPRA).

La 1^{ère} décision de l'OFPRA a été négative et Monsieur KINGILI a alors introduit un recours en date du 7 Août 2000 comme le prévoit la législation en vigueur.

Depuis son arrivée en France, Monsieur KINGILI s'est fortement mobilisé par rapport à ses démarches. Il s'est très bien intégré au niveau du foyer d'accueil d'urgence, et a participé à la vie sociale du quartier puisqu'il fait partie du comité de rédaction du journal édité par la Maison de Quartier du Pont Loby à Dunkerque

Pour exercer sa profession d'avocat, il lui est nécessaire d'avoir une bonne maîtrise du Droit Français.

Afin de parfaire ses connaissances en Droit, Monsieur KINGILI s'est inscrit à la Faculté de Droit de Lille II, où il a intégré une Maîtrise de Droit Privé. Les cours ont débuté le 2 Octobre 2000. Monsieur KINGILI a réussi à obtenir pour cette rentrée scolaire une chambre à la semaine à la Résidence Universitaire « Mermoz » de Wattignies jusque fin Août 2001. Le loyer du mois d'Octobre est pris en charge par le foyer Arc en Ciel de Dunkerque.

Le CCAS de Dunkerque a financé son inscription à l'Université, soit la somme de 1100 francs et de nombreux déplacements à Lille pour assurer cette inscription.

Il préfère, pour mener à bien ses études, loger sur place afin d'avoir la possibilité de fréquenter régulièrement la bibliothèque universitaire et de prendre des cours complémentaires à sa formation dans le cadre de la formation permanente des avocats.

Le coût mensuel d'une présence continue à Lille s'établit comme suit :

➤ La chambre en Résidence Universitaire :	717 francs / mois
(à noter qu'il n'ouvre pas droit, compte tenu de son statut à une Allocation Logement)	
➤ Le coupon mensuel de tickets de métro :	262 francs / mois
TOTAL :	<u>979 francs / mois</u>

A ces dépenses, il faut ajouter :

➤ le coût du repas en Restaurant Universitaire	
soit 15 francs / repas / jour, soit une dépense de :	450 francs / mois
TOTAL :	<u>1429 francs / mois</u>

Sa réinsertion professionnelle à l'issue de cette année de Faculté ne poserait aucune difficulté car il pourrait trouver une activité avec ou chez des avocats.

Compte tenu de la motivation de Monsieur KINGILI, il serait souhaitable qu'il puisse trouver les soutiens financiers nécessaires.